

MANUEL DE PRELEVEMENT

LABORATOIRE D'ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE DE BASTOGNE

Table des matières

1	OBJET	2
2	RENSEIGNEMENT ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	2
2.1	ACCES	2
2.2	GARDE ET DEMANDE URGENTES	3
3	FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSE	3
4	LA PRESCRIPTION : obligations légales et exigences pré-analytiques	4
4.1	Identification univoque du patient.....	4
4.2	Identification du prescripteur	4
4.3	Renseignements relatifs au prélèvement	4
4.4	Gestion des non conformités pré-analytiques	5
5	PROCEDURE DE REALISATION DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	5
5.1	Prélèvements histologiques standards (dits formolés).....	6
5.2	Prélèvements cytologiques gynécologiques	7
5.3	Prélèvements cytologiques non gynécologiques	8
5.4	Examen extemporané	10
6	EXAMENS COMPLEMENTAIRES	10
6.1	Examens immunohistochimiques.....	10
6.2	Colorations spéciales.....	11
6.3	Sous-traitance.....	11
7	COMMANDE DE MATERIEL	12
8	ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS VERS LE LABORATOIRE	12
9	DELAIS DE REPONSE	12
10	SUGGESTIONS/PLAINTES	13
11	CONSENTEMENT	13

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 2 sur 13
	Véifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

1 OBJET

Ce manuel de prélèvement des échantillons primaires standards constitue une base de données informative et procédurale dans le cadre de la réalisation et de la collecte d'échantillons à visée anatomopathologique. L'objectif du document est de mettre à disposition du personnel médical et paramédical toutes les données indispensables leur permettant de réaliser les prélèvements de manière optimale.

Des conditions de réalisation des prélèvements et de la fourniture des informations administratives concomitantes dépendent directement la qualité des examens ultérieurs et à fortiori les conclusions diagnostiques et pronostiques.

2 RENSEIGNEMENT ET INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Centre principal d'activités du LAIV : Chaussée de Houffalize, 1 à 6600 Bastogne.

L'accès au centre d'activité secondaire du site de Marche-en-Famenne est strictement réservé au personnel du service du LAIV dans le cadre de la réalisation d'examens extemporanés.

Heure d'ouverture

Le laboratoire reçoit en semaine entre 08H00 et 16H30. Fermé les week-ends et jours fériés.

Contacts

Tél : Secrétariat : 063/55.44.40 – Technique : 063/55.44.54 – Pathologistes : 063/55.30.22

Fax : 061/21.75.59

E-mail : Secrétariat : secretariat.anapath.bastogne@vivalia.be

Technique : tech.anapath.bastogne@vivalia.be

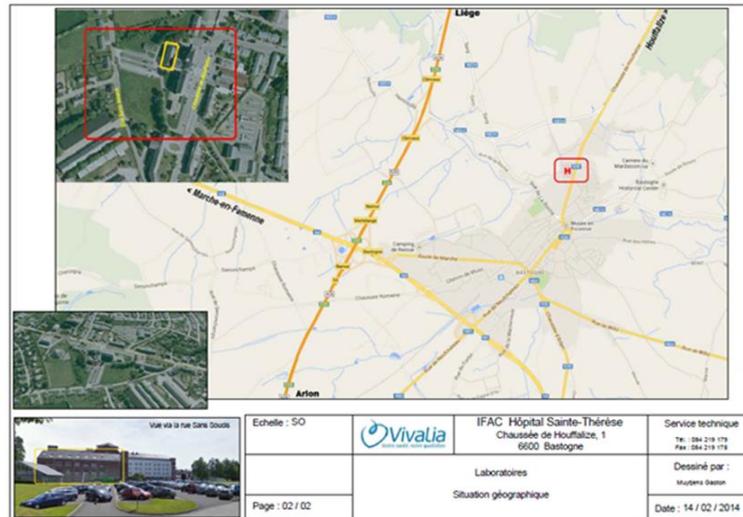
Directrice du laboratoire, Docteur GODON Anne : anne.godon@vivalia.be

2.1 ACCES

Le laboratoire anapath principal de l'IFAC-CHCA est implanté sur le site de l'hôpital de Bastogne, dans le bâtiment arrière (côté parking), à l'étage +1.

En voiture, accès depuis l'autoroute E25 : sortie N° 53, Hemroulle/ Clervaux. En bus, accès direct par le tec : se renseigner sur le site internet du TEC Namur/Luxembourg : www.infotec.be ou par téléphone au 081/25.35.55.

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 3 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	



2.2 GARDE ET DEMANDE URGENTES

Le service d'anatomopathologie n'organise pas de système de garde en tant que tel. En dehors des heures ouvrées en semaine et les week-ends, prendre contact avec le service de garde du laboratoire de biologie du site de Bastogne (Tel 063/55.16.45) ou la centrale téléphonique générale du site de Bastogne (Tel 063/55.16.00) qui transmettra la demande.

3 FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSE

Le laboratoire met à votre disposition sur la page internet du laboratoire deux formulaires standards d'analyses anatomopathologiques :

« [Formulaire de demande d'examen anatomopathologique standard \(Histologie et cytologie non gynécologique\)](#) ».

« [Formulaire de demande d'analyse de cytologie gynécologique – FCV/Thinprep](#) ».

REMARQUE 1 : Prescriptions concomitantes d'anatomopathologie et de bactériologie

Dans le but de minimiser les risques de confusion et/ou de perte de matériel, il vous est demandé de respecter les consignes suivantes :

- Idéalement, dans la mesure du possible, fractionner l'échantillon (urines, aspirations,...) avant transmission au laboratoire de biologie de votre site.
- Systématiquement remplir les deux documents de prescription des deux laboratoires.

REMARQUE 2 : Prescriptions d'examens immuno-histologiques pharmaco-diagnostiques

Nous vous rappelons qu'il est du seul ressort du demandeur de prescrire les examens immuno-histologiques pharmaco-diagnostiques (récepteurs hormonaux, HER2, ALK/ROS/PDL1). Si potentiellement d'application, nous vous invitons à cocher ces examens sur le formulaire standard, sinon, une demande complémentaire vous sera réclamée ultérieurement (mail, fax, courrier).

Un document pdf téléchargeable intitulé « [Formulaire de prescription d'examens immuno-pharmaco-diagnostiques](#) » est proposé sur la page internet du laboratoire.

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 4 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

4 LA PRESCRIPTION : obligations légales et exigences pré-analytiques

Compte tenu des dispositions légales ou réglementaires, le prescripteur est tenu de rédiger et compléter sa demande d'examen en y reportant complètement les renseignements suivants :

4.1 Identification univoque du patient

- ✓ **Nom et Prénom** du patient
- ✓ **Sexe**
- ✓ **Date de Naissance**
- ✓ **Adresse**
- ✓ Identifiant **NISS** ou **Mutuelle** (si d'application)

4.2 Identification du prescripteur

- ✓ **Nom et Prénom** du médecin
- ✓ Numéro **INAMI**
- ✓ **Date** de prescription
- ✓ **Signature** du médecin
- ✓ Le(s) **destinataire(s)** des résultats en copie, si d'application

4.3 Renseignements relatifs au prélèvement

- ✓ La **date** du prélèvement (si différente de la date de prescription).
- ✓ La **nature et l'origine du prélèvement**. Lors de prélèvements multiples, il est obligatoire de préciser la localisation anatomique et de numéroter chaque échantillon.
- ✓ Les **renseignements cliniques** et l'exposé du problème.
- ✓ Les analyses qui peuvent être demandées en sus des analyses de routine et en tout cas les **analyses immunohistologiques à visée pharmaco-diagnostique**.
Veuillez-vous reporter au document « [Manuel de prélèvement des échantillons primaires spéciaux](#) » pour d'éventuels renseignements complémentaires ou documents de sous-traitance nécessaires.
- ✓ Les données utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats, en particulier **l'heure du prélèvement** et le délai de mise en formol si non immédiat.
Nous vous recommandons de communiquer systématiquement ces renseignements. **Nous l'exigeons dans le cadre de prélèvements néoplasiques potentiels ou avérés** dans la mesure où ils sont cruciaux pour l'interprétation des résultats, en particulier en matière d'examen immunohistologiques et de biologie moléculaire. Dans ce dernier domaine, **l'absence de cette donnée est une raison objectivable de refus de traitement par le laboratoire sous-traitant.**

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 5 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

L'identité de patient (NON, PRENOM et DATE DE NAISSANCE) sera toujours vérifiée avant d'effectuer un prélèvement.

Tous les échantillons doivent être identifiés de manière univoque. Chaque pot à prélèvement doit porter l'identification du patient.

4.4 Gestion des non conformités pré-analytiques

IMPORTANT : Les demandes d'analyse ne reprenant pas **TOUTES** ces informations seront considérés comme non conforme.

La phase pré-analytique débute au moment où le prescripteur (ou son exécutant) prélève effectivement l'échantillon et se termine lorsque ce prélèvement parvient au laboratoire accompagné de la prescription dûment complétée. Cette phase engage directement la responsabilité du prescripteur et des transporteurs.

Toute non-conformité est enregistrée et tracée dans le logiciel (DIAMIC) de gestion administrative du laboratoire.

Toute NC est systématiquement reportée sur le document de compte rendu d'analyse, quel que soit son degré de gravité. **Lorsque le laboratoire constate un manquement grave quant à l'identité (ou à la qualité) du prélèvement et quant à l'identité du patient, la NC est dite bloquante. Pour ne pas mettre en péril l'analyse, le laboratoire peut procéder à la réalisation technique mais ne diffusera pas le résultat avant la levée de la situation bloquante. Selon le cas, une demande de rectification/confirmation par écrit ou téléphonique sera demandée pour lever toute ambiguïté. Le document est enregistré et/ou l'appel téléphonique est tracé dans DIAMIC.**

La liste complètes des non conformités pré-analytiques est disponible sur la page internet du laboratoire.

5 PROCEDURE DE REALISATION DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS

Notre laboratoire, soumis à agrément, s'est engagé dans une démarche visant à assurer la meilleure qualité possible des analyses réalisées au bénéfice du patient.

Les conditions de **réalisation** et de **fixation** des prélèvements standards cytologiques et histologiques sont essentielles pour l'obtention d'un résultat anatomopathologique cohérent et adéquat. Les conditions d'**acheminement** ont le même impact et sont abordées au point 6.

Les conditions de prélèvement précitées, pour l'essentiel de type pré-analytique, sont cruciales pour remplir nos objectifs communs. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le respect des règles énumérées ci-après, constituant des exigences pré-analytiques.

Ayez à l'esprit que l'emploi d'un fixateur inadapté ou que des conditions de fixations inadéquates sont susceptibles de fausser les résultats en induisant des faux négatifs ou faux positifs selon les techniques de laboratoires utilisées !

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 6 sur 13
	Véifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

5.1 Prélèvements histologiques standards (dits formolés)

5.1.1 Formulaire de demande d'analyse

- Formulaire de demande d'examen anatomopathologique standard

Le formulaire de demande d'analyse histologique est disponible sur le site internet du laboratoire ou par téléphone.

5.1.2 Le fixateur

Pour la réalisation d'une histologie standard, les prélèvements doivent être plongés dans une **solution formolée tamponnée adéquate, à l'exclusion de tout autre fixateur**. Tout échantillon reçu séché, dans du liquide physiologique, fixé à l'alcool, fixé au liquide de Bouin sera jugé non conforme et traité avec toutes les réserves d'usage. Le laboratoire met à votre disposition cette solution formolée en différents volume. (Voir point 6). Veillez à utiliser une solution formolée dont la date de péremption n'est pas dépassée

Les pots mal fermés peut engendrent des fuites de fixateur qui nuisent à la qualité du prélèvement :

- Mauvaise fixation due à la perte de volume de fixateur
- Perte de matériel
- Danger toxicologique pour les utilisateurs et coursiers (le formol est un agent chimique cancérigènes)

5.1.3 Volume de fixateur

Le prélèvement doit être plongé dans la solution formolée **en excès** (au moins 10X). Pour les prélèvements de grande taille, au minimum, l'immersion doit être complète.

5.1.4 Délais d'ischémie froide

C'est le laps de temps écoulé entre la réalisation du prélèvement lui-même et la mise en formol, ou bien la mise au contact d'une lésion tumorale avec le formol pour une pièce de grande taille. Dans tous les cas, ce délai doit être le plus court possible et idéalement inférieur à **30 minutes**.

5.1.5 Durée de fixation

La durée de fixation doit être **comprise entre 6 heures et 72 heures**,

Si le respect de la règle de durée de la fixation est essentiellement l'affaire du laboratoire lui-même, le préleveur doit cependant tenir compte des délais d'acheminement vers notre laboratoire. Voir point 7.

Pour respecter la durée de fixation et pour des raisons techniques, tout prélèvement du jour ne pourra être traité ce même jour que s'il a été réalisé à 15H au plus tard et transmis au laboratoire avant 16H00.

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 7 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

5.2 Prélèvements cytologiques gynécologiques

Depuis octobre 2016, le laboratoire réalise les analyses de cytologie cervico-vaginale sur milieu liquide par la technique dite « en couche mince ». Cette technique présente l'avantage de permettre la réalisation du typage HPV (recherche d'HPV oncogène) sur le même échantillon.

Sur demande, le laboratoire met à disposition tout le dispositif nécessaire à la réalisation de l'examen cytologique de marque « THINPREP ». (Voir point 7)

Depuis le 01/01/2025, une nouvelle réglementation concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus est rentrée en vigueur. Les modalités de réalisation de l'examen cytologique gynécologique, versus Typage HPV, dépend à présent de l'âge de la patiente. (Pour plus d'informations concernant cette réglementation, le guide clinique est consultable ici

https://www.sciensano.be/sites/default/files/clinical_guidance_incl_scientific_guidance_for_therapeutic_follow_up_colposcopy_guidelines_20241219.pdf

5.2.1 Formulaire de demande d'analyse

- Formulaire de demande d'analyse de cytologie gynécologique – FCV/Thinprep »

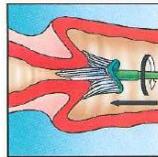
Le formulaire de demande d'analyse de cytologie gynécologique est disponible sur le site internet du laboratoire ou par téléphone.

5.2.1.1 Données obligatoires

- Données légales de la prescription (cfr. Point 4)
- Fournir les informations contextuelles : dernières règles, traitements hormonaux, statut vaccinal, ... etc.

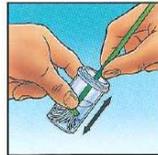
5.2.2 Modalités techniques de prélèvements

Un tutoriel vidéo (1 minute) pour la technique de prélèvement est disponible sur demande auprès du laboratoire. L'ensemble des modalités techniques pour la réalisation d'un examen cytologique adéquat sont également consultables dans le document « [Guide de référence rapide du Thinprep Pap Test](#) ». Bien que nous vous en recommandions la lecture in extenso, la partie relative au prélèvement se résume comme suit :



Recueillir...

un échantillon cervical adéquat au moyen d'une brosse Cervex (brosse combinée verte). Insérer la zone centrale de la brosse dans le canal endocervical suffisamment pour permettre le contact étroit avec la région exocervicale. Appuyer doucement puis tourner 5 fois dans le sens horaire.



Rincer...

la brosse Cervex immédiatement dans le flacon de solution PreservCyt en pressant une dizaine de fois les poils contre le fond du flacon pour les séparer. Enfin, agiter la brosse vigoureusement pour détacher le reste des cellules recueillies. Inspecter visuellement la brosse Cervex pour vérifier l'absence de tout matériel cellulaire. Jeter le dispositif de prélèvement. **Ne pas laisser la tête de la brosse Cervex dans le flacon.**



Visser...

le capuchon de sorte que le trait noir sur le capuchon dépasse le trait noir sur le flacon. Ne pas visser trop fort.

Le matériel nécessaire à la bonne réalisation du prélèvement est disponible sur demande voir point 7.

5.2.3 Point d'attention pour le bon déroulé de l'analyse

- ✓ De préférence, le prélèvement doit être effectué deux semaines après le premier jour des règles, en évitant absolument la période des règles.
- ✓ La patiente ne doit pas faire usage d'un médicament vaginal, de contraceptifs par voie vaginale ou des lavages vaginaux au cours des 48 heures précédant l'examen.
- ✓ La patiente doit s'abstenir de tout rapport sexuel pendant les 48 heures qui précèdent l'examen.
- ✓ Pour des raisons techniques, ne pas coller d'étiquette patient sur la partie libre du flacon muni d'une fenêtre « grisée » permettant de vérifier le volume de liquide.
- ✓ Toute **perte malencontreuse de liquide**, même minime, doit être signalée (contrainte technique). Ceci est une Non-Conformité.
- ✓ L'agitation doit être forte. Il n'y a aucun risque d'endommager ou lyser les cellules même en faisant légèrement mousser le liquide.
- ✓ Il est **interdit d'abandonner la brosse dans le flacon**. Risque majeure de détérioration de l'appareillage technique de laboratoire. Ceci est une Non-Conformité.
- ✓ Transmettre l'échantillon au laboratoire dans les meilleurs délais, à température ambiante. L'ensemble des examens, y compris la biologie moléculaire pour recherche d'HPV en seconde intention, doivent être réalisés endéans les 6 semaines.

5.3 Prélèvements cytologiques non gynécologiques

5.3.1 Formulaire de demande d'analyse

- Formulaire de demande d'examen anatomopathologique standard

Le formulaire de demande d'analyse histologique et cytologie non gynécologique est disponible sur le site internet du laboratoire ou par téléphone.

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 9 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

5.3.2 Tableau des prélèvements et modalités d'envois frais ou fixés

TYPE DE PRELEVEMENT	LIQUIDE FRAIS OU AVEC FIXATEUR	FROTTIS FIXES
<ul style="list-style-type: none"> • Urine, • Expectorations, • Aspirations bronchiques • Liquides pleuraux, • LCR, • Liquide péritonéal/Ascite, • Liquide péricardiques, • Liquide séminal, • Lavages alvéolaires, • Selles, • Oreille interne, • kystes divers (Ovaires,...) 	Frais ou Cytospin collection fluid ; Attention : si typage lymphocytaire à réaliser en plus sur le lavage alvéolaire, l'échantillon sera impérativement frais !	Non Pertinent, le plus souvent.
Ponction de sein	Frais ou Cytospin collection fluid	Fixé/laqué
Ponction de thyroïde	Prélevé sur CytoLyt Solution (ThinPrep)	sec mais à éviter
Brossages divers : bronchiques, bilio-pancréatiques, etc.	Cytospin collection fluid (ou frais si transmis dans le quart d'heure)	Fixé/laqué
Liquide articulaire	Frais (au moins une fraction) ou fixé	(NP)
Les médulogrammes doivent être prescrits et transmis au <u>laboratoire de biologie</u> de votre site hospitalier. La technique est réalisée sur le site de Marche.		

Les prélèvements non fixés sont à transmettre au laboratoire dans les 24H. Pendant ce laps de temps, le prélèvement est à conserver au frigo. Le froid freine la prolifération bactérienne et l'altération cellulaire.

- **Usage du liquide fixateur (vert) « Cytospin Collection Fluid »** : mélanger le contenu du prélèvement (aiguille et brossage) à ce liquide fixateur non dilué et à température ambiante. Pour les échantillons liquides plus grands, le mélange se fait à parts égales. Pour les très grands volumes (urines), le volume de fixateur doit être d'au moins 20%. Les échantillons fixés au Cytospin sont stable plus ou moins 1 mois.
Attention : ce fixateur n'est pas conservé au frigo et est frappé d'une date de péremption.
- **Usage du liquide fixateur et de transport « CytoLyt Solution » pour ponction** : L'échantillon de ponction est immédiatement transféré dans le flacon. Le volume maximal d'échantillon de doit pas excéder 20 ml. Le cas échéant, recourir à un second flacon. Les prélèvements fixés se conserve à température ambiante et est stable 8 jours.
- **Fixation au spray fixateur/laque** : aussitôt après la réalisation du frottis étalé sur lame de verre, vaporiser immédiatement et tout à fait brièvement la lame en conservant une distance de 20-30 cm. L'échantillon ne doit pas sécher entre les deux opérations. Le spray fixateur ne doit pas être en excès. On doit observer le dépôt en très fines gouttelettes et jamais sous forme de coulées. Les lames doivent être identifiées du nom du patient du côté de la lame où

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 10 sur 13
	Vérfié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

se trouve l'échantillon. Les non-respects de ces instructions constituent des Non-Conformités.

5.4 Examen extemporané

Le but de l'examen extemporané est d'orienter le chirurgien au cours de son intervention afin qu'il puisse, en fonction de résultats de l'examen, adapter et éventuellement modifier le geste chirurgical.

Cet examen consiste en une coupe histologique en congélation réalisé à l'aide d'un cryostat. Cette coupe ne permet pas un diagnostic définitif, celui-ci devra toujours être validé et confirmé par une coupe en paraffine.

Les examens histologiques extemporanés sont réalisés sur les deux Centres d'Activité de Bastogne (CAB) et Marche (CAM). Chaque site possède son propre matériel nécessaire à la réalisation des examens extemporanés (cryotome). Le centre d'activité principale est basé sur le CAB où le personnel médical et auxiliaire est disponible pour toute demande d'examen extemporané fortuit ou programmé. En ce qui concerne le CAM, les examens extemporanés doivent toujours être programmés et confirmés par le laboratoire. Les demandes inopinées pour le CAM font l'objet d'une demande téléphonique et sont examinées avec l'ensemble du personnel concerné, médical et paramédical.

Contact téléphonique : 063/55.44.50

5.4.1 Modalités de prélèvement

- Les prélèvements tissulaires sont confiés au laboratoire dans les plus brefs délais (<5').
- Les prélèvements sont transmis frais, jamais formolés.

Les prélèvements doivent toujours être accompagnés d'une demande d'analyse standards

- Signée par le médecin préleveur
- Mentionnant l'heure de prélèvement
- Le numéro de téléphone auquel le résultat doit être communiqué
- La case « Extempo » doit être cocher

6 EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Les examens complémentaires sont réalisés à la suite des techniques histologiques et cytologique standard. Ils sont pour but d'apporter des éléments diagnostics ou pronostiques probants.

6.1 Examens immunohistochimiques

L'immunohistochimie est une technique qui permet de mettre en évidence des antigènes spécifiques contenus dans des prélèvements fixés au formol et enrobés en paraffine, à l'aide d'anticorps couplés à un système de révélation chromogénique. Le laboratoire effectue des analyses immunohistochimiques avec l'automate Omnis de la firme Agilent.

Liste des anticorps utilisé au sein du service

N°	NOM AC	N°	NOM AC	N°	NOM AC
1	ACTINE	20	CK7	39	MLH1
2	AE1/AE3 (Pan Kerat.)	21	CK20	40	MSH2
3	AMACR	22	CMV	41	MSH6
4	Ber-EP4	23	D2-40	42	NKX3.1
5	Calretinine	24	Desmine	43	NSE
6	CD3	25	Ecadherine	44	P16
7	CD5	26	EMA	45	P40
8	CD15	27	ER (oestrog)	46	P53
9	CD20	28	Fact.8 (Von Will)	47	P63
10	CD30	29	GATA3	48	PAX8
11	CD34	30	HELICOBACTER	49	PMS2
12	CD45	31	HER2	50	PRAME
13	CD56	32	HMB45 (anti-Melan)	51	PR (Progestérone)
14	CD68	33	HPV	52	PS100
15	CD117	34	Ig Kappa	53	PSA
16	CD138	35	Ig Lamda	54	SOX10
17	CDX2	36	KHPM	55	Synaptoph.
18	Chromogranine A	37	Ki67	56	TTF1
19	CK5/6	38	Melan-A	57	Vimentine

6.2 Colorations spéciales

Liste des colorations spéciales réalisé au sein du service.

MGG-c	May Grundwald Giemsa, cytologie
MGG-h	May Grundwald Giemsa, histologie
RC	Rouge Congo
FOOT	Foot
PAS	PAS
PAS+AMYL	PAS+Amylase
BA	Bleu Alcian
PERL	Perls
GRAM	Gram
ZIEH	Ziehl
TRI	Trichrome
ORCE	Orcéine
GIEM (HP)	Giemsa
EXD	Examen direct, Ex. lumière polarisée
MGG-L	May Grundwald Giemsa, technique longue

6.3 Sous-traitance

Le terme sous-traitance désigne aussi bien les analyses qui sont externalisées en totalité ou complémentaiement à un processus interne.

Voici une liste non exhaustive des analyses sous traitées :

- Dermatopathologie : ongles, cheveux et biopsies cutanées de surface
- Examens immunohistochimiques autres
- Biologie moléculaire : NGS, FISH, SISH, PCR, ...
- Tissus lymphoïdes : génétique oncologique, typage lymphocytaire
- ...

Pour plus d'information concernant les examens sous traités se référence au manuel de prélèvement des échantillons spéciaux. ([FDE-QUAL-002](#))

7 COMMANDE DE MATERIEL

La demande de matériel peut être formulée par téléphone ou de préférence en utilisant le « [formulaire de demande de matériel anatomopathologique](#) ».

On y retrouve : des flacons vides de différents volumes, des flacons préremplis de formols, le matériel pour les cytologies non-gynécologique, des demandes d'analyse, des sachets vides pour le transport, ...

Pour le matériel de prélèvements de cytologie gynécologique, veuillez-vous adresse au laboratoire de biologie clinique de Marche (063/55.40.70)

8 ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS VERS LE LABORATOIRE

ATTENTION : le jour de la réalisation du prélèvement avec la proximité d'un week-end et/ou d'un jour férié, ainsi que les horaires des navettes inter-sites sont des facteurs influant directement sur les durées de fixation au formol et donc sur la qualité des examens ultérieurs.

Compte tenu de ces éléments qualitatifs et en connaissance de cause, merci de transférer le matériel anatomopathologique vers le laboratoire de Bastogne dans les meilleurs délais.

✓ **Horaires des navettes de transport depuis Marche vers le laboratoire de Bastogne**

Du lundi au vendredi : heure d'arrivée au laboratoire de Bastogne

- 1° rotation à 09H15
- 2° rotation à 12H30
- 3° rotation à 14H40
- 4° et dernière rotation à 17H30 Attention, les échantillons de cette rotation ne seront pas pris en charge le jour-même.

✓ **Le laboratoire est ouvert du lundi au vendredi, de 08H00 à 16H30. Fermé les week-ends.**

En dehors des heures d'ouvertures du laboratoire, les échantillons qui lui sont destinés y sont déposés par le seul personnel autorisé, dans le local 159.

9 DELAIS DE REPONSE

TYPE D'EXAMEN	DELAIS NORMALISES
Histologie standard élémentaire	24 à 96 heures (*)
Immuno-histologie complémentaire sur site	Max une semaine
Cytologie non gynécologique	Max 96 heures (*)
Cytologie gynécologique	Max 12 jours ouvrables
Biologie moléculaire et autres examens sous-traités	Fonction du laboratoire sous-traitant (**)

(*) La plupart des échantillons histologiques et cytologiques (non gyn.) réceptionnés du lundi au jeudi sont généralement suivis d'un compte-rendu d'analyse dans les 24-48 heures, sauf conditions de fixation ou décalcification particulières.

	Mise en application : 23/06/2025	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : ED	Page 13 sur 13
	Vérifié par : JFL	VERSION : 4.01
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

(**) Voir le document « [Informations sur les délais de réponse des laboratoires sous-traitants](#) » qui vous permet de connaître les délais qui sont communiqués par nos partenaires externes.

La mention d'**URGENCE** permet d'optimiser les délais de réponse par une prise en charge prioritaire. Sauf impératif de fixation, une première réponse sera apportée dans les 24 heures si la demande est formulée du lundi au jeudi et le lundi pour une formulation le vendredi.

10 SUGGESTIONS/PLAINTES

Le laboratoire se tient à votre disposition pour toutes suggestions visant à améliorer notre service.

En cas de plainte, celle-ci fera l'objet d'un enregistrement et d'un suivi avec si nécessaire la mise en place d'actions d'amélioration. Cela afin de garantir une amélioration continue de la qualité des résultats d'analyses.

Toutes plaintes ou suggestions d'améliorations peuvent nous être faites par courrier, téléphone ou e-mail à l'intention du secrétariat. Moyen de contact voir point 2.

11 CONSENTEMENT

Afin de réaliser l'analyse demandée, le consentement du patient est obligatoire. De part son accord à la réalisation du prélèvement, l'accord du patient est implicite. Néanmoins pour l'analyse des frottis de cytologie gynécologique pour convenance personnelle, ils ne sont pas remboursés ou seulement à certaines conditions. Pour ces analyses, nous demanderons l'accord du patient par une signature via notre formulaire de demande d'analyses.